

**R**ETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, priant Son Excellence le Gouverneur Général de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copie de toute la Correspondance qui a eu lieu à l'occasion de la destitution de Robert Berrie, Ecuyer, de son emploi comme Greffier de la Paix du District de Gore.

S. B. HARRISON, Secrétaire.

Kingston, 12e Août, 1841.

- No. 1. Lettre de Robert Berrie, Ecuyer, à l'Honorable S. B. Harrison, Ecuyer, datée Hamilton, le 1er Mars, 1841.  
 No. 2. Lettre de l'Honorable S. B. Harrison, en réponse, datée Hamilton, le 5 Mars 1841.  
 No. 3. Lettre de Robert Berrie, Ecuyer, à l'Honorable S. B. Harrison, datée Hamilton le 9 Mars 1841.  
 No. 4. Lettre de T. W. C. Murdoch, Ecuyer, à Robert Berrie, Ecuyer, datée Montréal, le 10e Mars, 1841.

No. 1.

HAMILTON, 1er MARS, 1841.

Monsieur,

Après la manière franche et publique dont je me suis exprimé au sujet de vos prétentions aux suffrages des Electeurs de Hamilton, je supposais que vous étiez parfaitement convaincu que je n'avais pas l'intention de vous appuyer de mon vote, ni de ma faible influence à la prochaine Election. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu à cet égard, je prends maintenant la liberté de vous déclarer d'une manière claire et explicite, que mon intention n'est pas de vous appuyer à cette Election.

Notre Gracieuse Souveraine et le Parlement Impérial, nous ayant, dans leur bonté pour nous, donné une forme représentative de Gouvernement, qui approche de celle de la Mère-Patrie autant que peut le permettre notre état de dépendance coloniale ;—Constitution regardée à juste titre comme la meilleure de toutes celles qui existent sous le ciel, pour assurer les libertés, favoriser le bien-être, et promouvoir le bonheur du peuple ; je crois qu'il est de notre devoir de l'apprécier comme un riche présent, et d'en conserver autant que possible, la ressemblance avec la glorieuse Constitution qui lui a servi de type et de modèle. On nous a appris à penser, que cette glorieuse Constitution devait sa supériorité sur toutes autres constitutions politiques, au système salubre de freins et de restrictions que les divers États qui la composent, exercent les uns sur les autres, savoir : le Souverain, les Lords et les Communes, qui, formant des corps séparés, parfaitement indépendans les uns des autres, se contrebalancent et se restreignent réciproquement. Sous ce rapport, le frein ou contrepoids populaire est nécessairement défectueux en ce pays, et l'on ne doit pas oublier que cette défectuosité a formé encore tout récemment le sujet des plaintes du peuple. Et cependant, jusqu'à présent notre Conseil Législatif, contre lequel ces plaintes étaient dirigées, était composé d'hommes nommés à différentes époques par différens Gouverneurs, et qui, avec le temps, se trouvèrent différer d'opinion soit entr'eux mêmes, ou avec les Gouverneurs, sur plusieurs points importants. D'un autre côté, dans la conjoncture actuelle, le Gouverneur formant déjà lui-même partie de la Législature comme Représentant de la Souveraine, possède en outre le droit de nommer tous les membres de la seconde Branche de la Législature du prochain Parlement ; il aura conséquemment à sa disposition, les deux tiers de tout le pouvoir Législatif, puisqu'il ne restera que la Chambre d'Assemblée pour servir de barrière entre la Prérrogative et le Peuple. Si cette troisième branche doit aussi être composée de personnes nommées par le Gouverneur lui-même, ou qui soient sous son contrôle immédiat, que deviendra donc la Constitution ? Le Gouverneur, au lieu d'être le Représentant d'une Monarchie limitée serait alors un Despote absolu, revêtu de pouvoirs illimités ; tous les freins et contrepoids s'écrouleraient ; et la Législature ainsi constituée ne serait plus qu'un simulacre de Représentation.

Un tel Parlement ne pourrait jamais posséder la confiance du peuple, ni tendre à l'attacher à l'administration du Gouverneur.

Avec de telles vues, je ne puis me déterminer à employer ma faible influence, à l'accomplissement d'un objet que je regarde comme peu désirable. Je ne puis me prêter à la pensée d'abandonner un grand principe, pour des idées vagues d'expédience temporaire. Je ne puis justifier le mal que je ferais, par le bien qui pourrait en résulter.

Il ne me paraît pas que le Secrétaire confidentiel du Gouverneur soit suffisamment indépendant de l'Exécutif pour représenter le peuple en aucun temps, et particulièrement dans la circonstance actuelle ; et je ne puis faire à Son Excellence le Gouverneur Général l'injustice de supposer, qu'il entretienne la pensée qu'il est nécessaire de l'investir de pouvoirs arbitraires et inconstitutionnels, afin de le mettre en état de faire passer toutes ses mesures.

Avec tout le respect que j'ai pour vous comme Gentilhomme et comme particulier,

J'ai l'honneur d'être,

(Signé) ROBERT BERRIE.

A l'Honorable

S. B. HARRISON Ecuyer,  
&c. &c. &c.

Appendice  
(Y.)  
13e Août.